



## MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION ET INTERNAT

### LYCEE LAKANAL : CLASSES PREPARATOIRES

➤ Le montant à régler est dorénavant calculé pour chaque famille en fonction du quotient familial, qui dépend de ses ressources (y compris les prestations familiales), selon une grille définie par la Région Ile-de-France.

**Pour cela, il est obligatoire de joindre à ce dossier les documents suivants :**

- Si vous êtes allocataire CAF :

**Fournir une attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial de moins de 3 mois.**

- Si vous n'êtes pas allocataire CAF :

**Fournir l'attestation restauration scolaire à compléter et à imprimer par vous-même par le biais d'une calculette accessible sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) via la calculette de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne ([calculette-qb.iledefrance.fr](http://calculette-qb.iledefrance.fr)), à laquelle vous devez joindre les justificatifs suivants :**

- photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition
- photocopie de l'intégralité du livret de famille
- photocopie des prestations familiales du dernier mois

**ATTENTION : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera alors appliqué.**

*En cas de besoin ou pour toute information complémentaire sur ces démarches, veuillez soit contacter la plateforme téléphonique de la Région Ile-de-France au 0 800 075 065 (numéro vert gratuit), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 de fin août à fin septembre, soit vous rendre sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables).*

➤ Le paiement interviendra dès réception de la facture adressée aux familles au cours du trimestre, selon les modalités précisées sur cette facture.

**Nous vous précisons qu'il est également possible de régler les frais de restauration et d'hébergement directement par internet via une application sécurisée pour laquelle vos identifiants vous seront communiqués.**

**Sur cet espace, l'élève devra également télécharger son QR code sur son smartphone ou l'imprimer sur support papier. Celui-ci lui permettra l'accès au restaurant scolaire en cas d'oubli de sa carte de cantine.**

➤ Pour toute information relative au paiement de la demi-pension et de l'internat, veuillez contacter le bureau des frais scolaires au service Intendance (Mlle MENE) au 01.41.87.20.27.